

JOURNAL OFFICIEL



de la

République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa – 15 janvier 2026

SOMMAIRE

GOUVERNEMENT

Cabinet du Premier ministre

29 novembre 2025 - Décret n°25/038 portant création, organisation et fonctionnement d'un cadre institutionnel de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe en RDC, col. 8.

29 novembre 2025 - Décret n°25/039 du 29 novembre portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Protection Civile, en sigle « DGPC », col. 14.

10 décembre 2025 - Décret n°25/040 conférant le statut de Commune à deux agglomérations de la Ville de Bukavu en Province du Sud-Kivu, col. 20.

Ministère de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public;

Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;

Ministère du Budget ;

et

Ministère des Finances

07 octobre 2024 - Arrêté interministériel n°094/CAB.VP/MIN/FP-MA-ISP/JPL/2024, n° 001/MINEDU-n° CABMINETAT/ME/2024, n°002/MIN.BUDGET/CAB.MINETAT/2024, n°100CAB/MIN/FINANCES/2024 portant création et mise en place d'une Commission interministérielle chargée de suivi des recommandations de la Commission paritaire banc Gouvernemental - banc syndical d'août 2024 sur le statut particulier et la Carrière du personnel enseignant du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, col. 23.

Ministre des Relations avec le Parlement

Et

Ministre de la Formation Professionnelle

21 octobre 2025 - Arrêté interministériel n° 007/CAB/MIN.REPA/GLM/DC/HK-FBK-KEN/EN/2025 et n°004/CABMIN/MIN-FP/MEL/JKM-BMB-OSK/Ngok/2025 portant mise en place du Comité de Pilotage de l'Académie parlementaire, col. 27.

Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières

18 mars 2025 - Arrêté ministériel n°25/CAB/NPM/MININTERSEDECAG/SLBJ/019/2025 portant désignation à titre intérimaire de Bourgmestre de la Commune de Makiso, Province de la Tshopo, col. 31.

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux

23 décembre 2024 - Arrêté ministériel n°243/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Mouvement Citoyen Haut-Uélé Ma Province » en sigle « MHUMAP », col. 33.

23 décembre 2024 - Arrêté ministériel n°270/CAB/MIN/ME/MIN/J&GS/2024 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Institution des Sœurs de Sainte Famille de Bergane » en sigle « ISFB » Asbl, col. 35.

05 mars 2025 - Arrêté ministériel n° 179/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Parole Prière pour la Paix au Congo » en sigle « PPPC », col. 37.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°217B/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Club de Réflexion Union-Africaine en Afrique » en sigle « CRUA/Asbl », col. 39.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°220/CAB/ME/MIN/J&GS// 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle

dénommée « Fondation Docteur Menlanda Floribert » en sigle « FDMF », col. 41.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°223/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée : « Eglise des Premiers nés les Rachetés de Ha'mashiah » en sigle « EPRH », col. 43.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°224/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Jeunesse en Action pour le Développement Durable » en sigle « JADD-Asbl », col. 45.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°227/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Mission Baptiste Hosanna » en sigle « MBH », col. 47.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°228/CAB/ME/MIN/J&GS/ /2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Humanitarian Agency for the Integrated Development Agency / Agence Humanitaire pour le Développement Intégré » en sigle « HAID-ONGD », col. 49.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°230/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Fondation Jacques Bonuya » en sigle « FJB », col. 51.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°232/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « les Œuvres Humanitaires de la Santé et de Développement » en sigle « OHSD », col. 54.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°234/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Association Bondeko Mangengenge », en sigle « ABM », col. 56.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n°251/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée : « Eglise Evangélique l'Eternel notre Berger » en sigle « EEEB », col. 58.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n° 253/CAB/ME/MIN/J&GS// 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « Anamurumbua Thuikonkiani Buya Kuruthu » en sigle « ATBU » Asbl, col. 60.

10 mars 2025 - Arrêté ministériel n° 273/CAB/ME/J&GS/2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Communauté Evangélique la Rose de l'Hermon » en sigle « CERH » Asbl, col. 62.

13 mars 2025 - Arrêté ministériel n°318/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Jésus-Christ Victorieux » en sigle « JVC », col. 64.

13 mars 2025 - Arrêté ministériel n°326/CAB/ME/MIN/J&GS/ 2025 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Eglise Bethesda Piscine » en sigle « BP », col. 66.

Ministère des Hydrocarbures

20 juin 2025 - Arrêté ministériel n°014b/ASM/CAB/MIN/HYD/2025 portant autorisation de construction d'une canalisation en faveur de la Société Kivu Pétrole & Stockage Log sa (Consortium SONAHYDROC SA - KPS SA) pour le transport des produits Pétroliers entre Uvira et Bukavu dans la province du Sud-Kivu, col. 68.

28 aout 2025 - Arrêté ministériel n°M-HYD/001/ABM/CAB/MIN.ETAT/2025 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage et de Gestion du Stock Stratégique, col. 71.

Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité

23 septembre 2025 - Arrêté ministériel n°05/CAB-MIN/RHE/ASM/ 2025 portant agrément d'un prestataire des travaux physiques dans le Secteur de l'Electricité dénommé Info Congo Consulting Sarl (ICC) en sigle, col. 76.

Ministère de la Culture, Arts et Patrimoine

24 juin 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/AKK/0040/2025 accordant Avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Manus, col. 80.

04 août 2025 - Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/AKK/0049/2025 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/COJU/BVM/0038/2024 du 28 novembre 2024 portant nomination des membres de la Commission nationale chargée de la Valorisation de la Rumba Patrimoine Culturel Immatériel, « CNVR/PCI » en sigle, col. 82.

Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le Secteur Privé

Décision n°001/ARSP/2026 portant interdiction de fourniture, de distribution et de commercialisation des acides, de la chaux sociétés minières titulaires des droits miniers de carrières, et obligation de recourir aux sous-traitants éligibles, col. 83.

COURS ET TRIBUNAUX**ACTES DE PROCEDURE****Ville de Kinshasa**

- RC 128.543 - Assignation en tierce opposition
- Association Islamique pour le Développement, col. 86.
- RC 4460 - Assignation en annulation de la vente d'une parcelle
- Monsieur Rhuno Kuzon Fiatu, col. 89.
- RCA 28.140 - Notification de date d'audience
- Madame Emilie Ngongolo Muila, col. 91.
- RCA 30.726 Notification de date d'audience à domicile inconnu
- Monsieur Jules Nkombwa Kabofi, col. 91.
- RCD 10.812/II - Assignation à comparaître en chambre de conciliation
- Madame Tshibuabua Mpinda Clarisse, col. 92.
- RC 4466 TGI/N'djili - Assignation en annulation de vente, en déguerpissement et en dommages intérêts à domicile inconnu
- Monsieur Nzing Antoine et crts., col. 93.
- RC 37.624 - Signification du jugement avant dire droit et notification de date d'audience
- Madame Nzuzi Amaila Dorcas et crts., col. 96.
- RC 35.520 - Assignation à domicile inconnu
- Monsieur Koto Yashar Valentin, col. 98.
- RC 4855 TGI/Kinkole - Assignation en déguerpissement et dommages et intérêts
- Madame Katshak Kabwan Jeanne et crts., col. 101.
- RCA 11.585 - Sommation de conclure et de plaider à domicile inconnu
- Monsieur Kayembe Bellarmin Célestin, col. 103.
- RP 13.788 - Citation directe à domicile inconnu
- Monsieur Nitu Filu Alain et crt., col. 104.
- RP 32.082/III - Citation à prévenu
- Monsieur Michel Olivier Karera et crt., col. 106.
- RP 11.659/16.153/15.413 - Notification de date d'audience à domicile inconnu
- Madame Amwato Annie, col. 109.
- RP 31.053/CD - Citation directe avec clause d'arrestation immédiate
- Monsieur Mbonga Tambu Serge, col. 110.
- RP 32.065/I - Citation directe
- Monsieur Hussein Ahmed Issawi, col. 113.

- RP 33.504/III - Citation directe
- Monsieur Domba Da Wembopa Jean,, col. 115.
- RP 32.151 - Citation directe
- Monsieur Nsaka-Tsasa Tembo et crt., col. 118.
- RP 335.323/33.351/I - Notification d'opposition et citation à comparaître
- Monsieur Difuana Bonga Thomas et crts. , col. 121.
- RP 32.351/32.262/Opp - Notification d'opposition et citation à comparaître
- Madame Esther Keta Musasa et crts., col. 122.
- RP 16.718 - Tripaix de Kinshasa/Kinkole - Citation directe à domicile inconnu
- Madame Tuzolamo Malembe Florence, col. 123.
- RP 31.298/I - Citation directe
- Madame Tshibangu Mitongu Jeannine, col. 125.
- RP 32.093/I - Citation directe
- Monsieur Kapitene Mitianga Bienvenu, col. 127.
- RP 31.097/III - Citation directe
- Monsieur Chen Mingliang et crt., col. 131.
- RP 15.503 - Citation directe à domicile inconnu
- Monsieur Otshumba Omba, col. 133.
- RP 38.097 - Citation directe à domicile inconnu
- Monsieur Frédéric Albert et crt., col. 135.
- RP 33.970 - Citation directe
- Monsieur Vika Kapuku Yves et crts., col. 139.
- RP 17.802 - Citation directe
- Monsieur Patrick Sadec et crts., col. 142.
- RP 33.746/III - Citation directe à domicile inconnu
- Monsieur Alain Katende Beya et crt., col. 145.
- RP 6404/CD - Citation directe à domicile inconnu
- Monsieur Mayimona Ndudi et crt., col. 149.
- RP 31.509/III - Citation directe
- Monsieur Chini Mohamed Ali et crts., col. 152.
- RP 35.500 - Citation directe
- Madame Eketebi Mambemba Nana-Béatrice, col. 158.
- RP 32.191/I - Citation directe
- Monsieur Paluku Kamate Camille et crt., col. 160.
- RP 32.226/V - Notification de date d'audience
- Monsieur Othis Keda Mbengi et crt., col. 164.
- RP 34.446/34.386/II/Tripaix-Ngaliema - Notification de date d'audience et citation à comparaître à domicile inconnu
- Monsieur Situ Ntambu et crt., col. 165.

Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 7 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'arrêté n°047/CAB/MIN/CA/CJA/EMN/2015, portant identification, agrément des Associations et Entreprises Culturelles en République Démocratique du Congo ;

Considérant la requête introduite par l'Asbl Manus ;

Considérant qu'après examen, du dossier, celui-ci a été jugé conforme à la législation en la matière en ce que, les objectifs poursuivis par l'Association, ainsi que les activités qu'elle organise rentrent dans le secteur d'activités du Ministère de la Culture, Arts et Patrimoine ;

Vu la nécessité ;

Sur proposition du Secrétaire général à la Culture, Arts et Patrimoine ;

ARRETE

Article 1

Il est accordé un Avis favorable valant autorisation provisoire de fonctionnement à l'Asbl Manus, comme association œuvrant dans le secteur de la culture, des arts et du patrimoine, et dont le siège est situé au n° 190 avenue de l'Eglise au Quartier Bel air dans la Commune de Kampemba, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, en République Démocratique du Congo.

Article 2 :

Aux termes de ses statuts, l'association poursuit les objectifs sociaux ci-après :

- L'organisation et la production des activités culturelles en partenariat avec des artistes indépendants et des associations culturelles de la Ville, de la Province, du continent et/ou du monde ;
- Faciliter les échanges entre artistes et associations culturelles pour la formation et la promotion des artistes locaux.

Article 3

La susdite Association est dirigée par un Comité Bureau Exécutif composé des personnes ci-après :

- Nchikala Francesco : Présidente ;
- Mukuna Annie : Secrétaire Générale ;
- Mbayo Mwakou Toussaint : Coordinateur ;
- Bwabwa Bouly : Chargée de Marketing et Communication.

Article 4

L'autorisation provisoire de fonctionnement a une durée de validité de 6 mois en attendant la délivrance de la personnalité juridique par l'Autorité compétente saisie

à cet effet. Dépassé ce délai, la susdite autorisation personnalité juridique de plein droit.

Article 5

Le Secrétaire général à la Culture, Arts et Patrimoine est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 juin 2025.

Yolande Elebe Ma Ndembo

Ministère de la Culture, Arts et Patrimoine

Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/YEM/COJU/AKK/0049/2025 du 04 août 2025 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n° CAB/ MIN/ CAP/COJU/BVM/0038/2024 du 28 novembre 2024 portant nomination des membres de la Commission nationale chargée de la Valorisation de la Rumba Patrimoine Culturel Immatériel, « CNVR/PCI » en sigle

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 46 et 93 ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 1^{er} avril 2024 portant nomination d'un Premier ministre ;

Vu l'Ordonnance n°24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les Attributions des Ministères ;

Vu l'Arrêté ministériel n° CAB/MIN/CAP/COJU/JKL/023/2023 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Chargée de la Valorisation de la Rumba Patrimoine Culturel Immatériel « CNVR/PCI », en sigle ;

Considérant la démission du Président de la Commission Nationale Chargée de la Valorisation de la Rumba Patrimoine Culturel Immatériel « CNVR/PCI », en sigle et l'indisponibilité de certains Membres à accomplir leurs fonctions ;

Considérant la nécessité de procéder au changement au sein de ladite Commission en vue de la redynamiser ;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Article 1

Sont nommées membres de la Commission Nationale chargée de la Valorisation de la Rumba Patrimoine Culturel Immatériel, « CNVR/PCI » en sigle, les personnes dont les noms, post-noms et prénoms sont repris en regard de leurs fonctions :

- Madame Marie Laure Manono Yaone : présidente ;
- Monsieur Herman Bangi Bayo : Premier Vice-président ;
- Monsieur Hiller Maika Munan : Deuxième Vice-président ;
- Monsieur Jean-Romain Malwengo Kingenzi : Rapporteur ;
- Monsieur Franck Busa Mabundawa : Questeur ;
- Monsieur Crispin Kudiakwabana Yoka : Membre ;
- Monsieur Mingashanga Bushebu : Membre ;
- Monsieur Brain Tshibanda Tondoy : Membre ;
- Monsieur Léon Tsambu : Membre ;
- Monsieur Jean Goubald Kalala Mijibu : Membre ;
- Monsieur Elvis Manguya Ma-Lenga : Membre ;
- Monsieur Didier Gondola : Membre ;
- Monsieur Albert François Nzouzi Nkashama : Membre ;
- Monsieur Blanchard Vangu Matalanga : Membre

Article 2

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3

Le Secrétaire général à la Culture, Arts et Patrimoine est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 04 aout 2025

Yolande Elebe Ma Ndembo

Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le Secteur Privé

Décision n°001/ARSP/2026/ portant interdiction de fourniture, de distribution et de commercialisation des acides, de la chaux sociétés minières titulaires des droits miniers de carrières, et obligation de recourir aux sous-traitants éligibles

L'Autorité de Régulation de la Sous-Traitance dans le Secteur Privé, ARSP en sigle ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 9 et 58 ;

Vu la Loi n° 17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé, spécialement en ses articles 2, 3 point 8, 6, 9, 13 et 22 ;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n°18/001 du 09 mars 2018, spécialement en ses articles 1^{er}, point 48, 23 et 108 quinquies ;

Vu la Loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics, spécialement en ses articles 2, 6, 7 et 11 ;

Vu l'Ordonnance-loi n°22/030 du 08 septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups, spécialement en son article 33 ;

Vu le Décret n° 20/024 du 12 octobre 2020 modifiant et complétant le Décret n° 18/018 du 24 mai 2018 portant mesures d'application de la Loi n° 17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la Sous-Traitance dans le Secteur Privé, spécialement en ses articles 2 et 12 ;

Vu le Décret n°18/019 du 24 mai 2018 tel que modifié et complété par le Décret n°20/025 du 12 octobre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le Secteur Privé, ARSP en sigle, spécialement en son article 5, points 1 et 3 ; 6 et 10 ;

Vu l'Arrêté n°02/CAB/MIN/CMPMEA/2021 fixant les modalités d'identification et d'enregistrement des entreprises éligibles à l'exercice des activités de sous-traitance dans le secteur privé ;

Considérant la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, axée sur la création massive d'emplois, la promotion de l'entrepreneuriat national et l'émergence d'une véritable classe moyenne congolaise par la valorisation du contenu local et la diversification de l'économie nationale ;

Considérant que les politiques de développement du contenu local, telles que prévues à l'article 5 point 1 du Décret n°18/019 du 24 mai 2018 précité, constituent un instrument stratégique de protection de la main-d'œuvre nationale, d'intégration des nationaux dans la chaîne de valeur économique et d'affirmation de la souveraineté économique et industrielle de l'Etat ;

Considérant qu'aux termes des dispositions impératives de l'article 6 de la Loi n°17/001 du 08 février 2017, l'exercice des activités de sous-traitance dans le secteur privé est strictement réservé aux entreprises à capitaux majoritairement congolais, dont la gestion est assurée par des congolais personnes physiques ;

Considérant qu'en exécution des missions lui confiées par les textes légaux et réglementaires, l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le